

## JOURNAL DE NOVEMBRE 2022

### C'est aux élections du CSA que se mesure la représentativité syndicale ! Le saviez-vous ?

Voter aux élections professionnelles sur votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, ne se résume pas seulement à élire des collègues de la section CGT de la Dircofi Sud-Pyrénées en tant que représentants de proximité au Comité Social d'Administration Local (CSAL qui va remplacer les CTL et CHS-CT).

En effet, tous les résultats des votes aux finances publiques dans notre Direction sont cumulés au niveau national pour établir les résultats globaux des syndicats, tous métiers, administrations et entreprises confondus, afin d'en définir leur poids relatif.

Voter pour la CGT Finances publiques de la Dircofi Sud-Pyrénées  
c'est donner du poids à la CGT Finances publiques dans le rapport de force national,  
Mais c'est aussi donner du poids à TOUTE la CGT :

C'est défendre sa santé, l'enseignement que recevra ses enfants, mais aussi c'est agir pour son entourage dans tous les secteurs.

Car voter pour la CGT, c'est aussi donner une chance aux salariés qui n'ont pas de syndicat dans leur entreprise de pouvoir être défendus lors des litiges, en donnant à la CGT les moyens de conserver des forces de proximité dans les Unions locales

C'est grâce à vos votes que la CGT peut faire contre pouvoir et avoir le regard et l'action nécessaires sur la gestion des organismes sociaux qui sont au service de tous les citoyens !

La CGT est présente dans les CARSAT, AGEFIPH, URSSAF, CESER...etc...

### Dates à retenir :

- Assemblée Générale de la section, le 25 novembre 2022, 15 rue Merly à Toulouse
- Élections professionnelles du 01 au 08/12/2022



### La PHRASE DU MOIS :

*«On peut ne pas être 100 %  
d'accord avec la CGT, Mais elle  
sera toujours 100 % à vos côtés »*

Avec la CGT, des avancées sociales concrètes !

Malgré l'entrée en vigueur de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la CGT a obtenu des avancées sur la période, notamment :

- la neutralisation du jour de carence en lien avec la Covid-19 (2019)
- la prime de précarité de 10% pour les contractuel·les dans la fonction publique (2020)
- mise en place du concours spécial externe pour l'entrée dans certaines écoles de service public(2021)
- congé paternité porté à 25 jours calendaires (2021) et congé d'adoption étendu (2021)
- un accord cadre pour le recours au télétravail dans la fonction publique (2021)
- un forfait télétravail 220 € / an (2021)
- un droit à la déconnexion (2021)
- possibilité de télétravail de droit pour les femmes enceintes (2021)
- remboursement de 15€/ mois de la mutuelle pour les agent·es de l'État (2022)
- renforcement du droit d'alerte en santé et environnement (2022)
- revalorisation des indemnités kilométriques (2022)
- le dégel du point d'indice de +3,5%(2022)



### La situation actuelle est intolérable !

Sur le front de l'inflation, après une courte accalmie en août et en septembre, le coût de la vie a repris sa hausse en octobre. Tout laisse à penser que l'inflation sur un an pourrait dépasser les 7% en décembre et continuer à être très marquée en 2023.

Face à cela, le gouvernement se contente de mesures parcelaires et insuffisantes. Il s'obstine à ne pas procéder à une juste revalorisation du SMIC et n'envisage pas le blocage des prix pour les produits de première nécessité.

Pour les plus de 5 millions d'agentes et d'agents de la Fonction publique dont il a la charge et la responsabilité, il se contente d'une augmentation générale de 3,5% très largement en dessous des besoins.

Dans le même temps, il poursuit sa politique de cadeaux aux grandes entreprises et aux plus fortunés.

Les Projets 2023 de Loi de Finances et de Financement de la Sécurité sociale, actuellement en cours d'examen au Parlement, sont marqués du sceau de l'austérité renforcée s'agissant des crédits socialement utiles. Pour les services publics en particulier qui, chaque jour font face à une pénurie de personnels et de moyens, les budgets demeurent indigents quand ils ne font pas l'objet de nouvelles coupes.

Minoritaire au Parlement, le pouvoir use et abuse du 49-3 pour faire adopter ses turpitudes, ce qui en dit long sur sa conception de la démocratie.

**Dans ce contexte difficile et anxiogène, Macron s'entête à vouloir mettre en œuvre sa contre-réforme des retraites dans laquelle les salariés devraient partir à 64 ou 65 ans avec une durée de cotisation qui pourrait encore être allongée. Les reculs déjà imposés ces dernières années à la population ne suffisent pas au président des riches : le monde salarial doit toujours payer davantage pour permettre aux profits de continuer leur course stratosphérique.**

Contrairement à ce que le gouvernement et sa minorité parlementaire prétendent, les données économiques ne justifient en rien ces nouvelles régressions, ce que confirme la plupart des scénarios du dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites et ce, jusqu'en 2070.

**Pour la CGT, il n'est pas question de laisser faire !**